

Années 2049-2059

Lors d'un précédent conseil, nous avons eu à nous prononcer sur un point pour lequel je me suis étonné. La commune s'est portée garante pour deux prêts sur une durée pour l'un de 40 ans, pour l'autre de 50 ans. Les sommes sur lesquelles ces élus ont décidé que la municipalité apporterait sa garantie étant de **613 573€ (4 025 038 francs) et de 230 087€ (1 509 370 francs)**. Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction des pavillons seniors rue de Pontpierre par une société HLM. J'ai rappelé alors que le risque zéro n'existait pas, surtout dans le contexte de crise financière actuelle. L'adjoint aux finances, monsieur Blanchard a expliqué : « *les organismes HLM obtiennent des prêts à taux privilégiés à condition de garantir ces emprunts*», le maire déclarant à son tour, et à tort d'ailleurs : « *c'est ce qui se pratique en France et Navarre* ».

La crise, les médias s'en font l'écho : « *Les leaders mondiaux angoissés..., il faudra s'attendre à de grandes difficultés, un pouvoir d'achat en baisse constante, des travailleurs mis en chômage technique, la crise précipite les faillites d'entreprises..., une crise longue et dure..., des sidérurgistes en vacances forcées....* ». *Plus près dans la presse locale, un député de la région résumait ainsi : « nous vivrons 2009 sur fond de crise financière, d'emplois menacés... ».*

Nul doute que cette crise aura une fin. En attendant, l'obligation est de nous adapter. C'est ce que nous faisons tous à notre niveau en attendant des jours meilleurs. Cette société immobilière, souhaitons-leur et souhaitons- le, échappera à la crise.

La garantie, que l'ensemble des élus a approuvé, **sauf un**, indique dans son article 4 : « *Au cas ou l'emprunteur, pour quel motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Faulquemont s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement*». 40, 50 ans, c'est long, très long. Dans 50 ans, le maire aura ...115 ans. Le plus jeune des élus en place avoisinera les 80 ans. L'adjoint aux finances plus de 100 ans. Combien seront-ils encore à siéger dans 40 ou 50 ans ? Et vous, quel âge aurez vous dans 40 ou 50 ans ? Quel âge auront vos enfants, vos petits enfants dans 40 ou 50 ans ? Comment serons-nous jugés par eux si jamais ?

L'équipe du Hérisson a alors mené son enquête auprès de plusieurs communes de France et de Navarre. Surprise ! Cela ne se pratique pas partout en France ni en Navarre, contrairement à la déclaration du maire. La réponse des élus contactés est quasiment unanime : « *très long, cela se fait généralement sur des périodes entre 10 et 20 ans. C'est un sacré risque sur une si longue période, surtout au jour d'aujourd'hui avec les faillites et autres risques...*».

Alors pourquoi pas vous? Ainsi, lors de votre prochain emprunt, allez voir votre conseiller municipal, oui celui qui habite près de chez vous, et demandez lui de se porter garant pour vous. Surtout veillez bien à que cette clause figure dans votre contrat : «*Au cas ou l'emprunteur (Vous), pour quel motif que ce soit ne (Vous) s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, cet élu s'engage à en effectuer le paiement en ses (Votre) lieu et place en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*».

Un Faulquinois m'a fait cette réflexion : « *Vous même, vous porteriez personnellement garant pour un prêt d'une durée aussi longue?* ».

Un autre point n'a pas plus fait réagir ces mêmes élus. Avant que ne soit transférée la gendarmerie au DUF, un point a été mis à l'ordre du jour du conseil du 11 décembre. Les élus ont approuvé un avenant de **257 385,18 € HT (1 688 446 francs)** pour la réalisation de la nouvelle gendarmerie. Cette plus-value s'ajoute au montant de travaux **4 283 085,05 € TTC (28 097 037 francs)**. N'était-ce pas **ces mêmes élus** qui, au moment de la campagne, indiquaient que l'ancienne municipalité avait endetté la commune pour 40 ans? **Combien d'années sont alors rajoutées par leur vote ?** J'ai donc interrogé le maire, si lors des études préliminaires à la construction, **alors qu'il était, rappelons le encore une fois, adjoint aux travaux et à l'urbanisme**, il n'avait pas pu anticiper ces dépenses. Sa réponse : «*on part de l'hypothèse que le calcul se fait sur un terrain traditionnel, sur un terrain dont on ne connaît pas le projet. C'est une clause normale sur tous les gros projets*». **Ben voyons..**

Honorariat et rancune ?

Lors de la cérémonie des vœux, le maire a mis à l'honneur un concitoyen de la ville et l'ancien maire de Chémery, ce dernier comme maire délégué Honoraire. Monsieur le maire, pourquoi ne pas avoir récompensé vos anciens camarades, qui, pour plusieurs d'entre eux, ont totalisé plus de 13 ans de bénévolat comme élu ? Pour info, la commune de Bouzonville a honoré 3 anciens adjoints, celle de Creutzwald 5.

Pourquoi ne pas avoir fait la demande comme maire honoraire de Faulquemont pour l'ancien maire auprès des services de la préfecture comme vous l'avez faite pour celui de Chémery ? Je vous l'avais proposé lors d'un conseil municipal. Vous m'avez alors répondu « *on verra cela en commission* ». Lors d'un récent conseil, un conseiller vous a proposé de dénommer la rue du lotissement des seniors, du nom du précédent maire, face à votre hostilité manifeste il a alors proposé le nom de celui d'avant. Qu'avez vous répondu ? Je vous cite : «*Le nom de M. Bastian est prévu à la Cité. Je te demanderai de ne plus prononcer ces noms ici.* ».

Pourquoi ? On veut savoir

Brocante ou marché aux puces :

Plusieurs années de suite, une association locale, appelons là **X**, avait pour habitude d'organiser un marché aux puces le jour de la fête des Pères. Comme l'année précédente, cette même association **X** n'a pas souhaité, cette année encore, renouer avec cette tradition. Sachant cela, une autre association locale, appelons là **Y**, s'est proposée pour organiser une brocante au mois d'avril dans les rues de la ville. Reçue par le maire, la réponse de celui-ci a été : « *le président de cette association X fera ce que je lui dirai* ». Dur à entendre n'est-ce-pas ? Mais là n'est pas le sujet. Quelques jours plus tard, nos boîtes aux lettres sont inondées de tracts sur lequel on peut lire, qu'un : « *marché aux puces sera organisé par le CCAS de la ville* ». Ne chipotons pas sur les mots brocante et marché aux puces, « *c'est kif-kif-bourricot* ». Il semblerait que l'association **X** organisatrice habituelle, ait maintenu son refus. Alors pourquoi ne pas avoir rappelé l'autre association **Y, celle qui s'était proposée** ? Au lieu de cela, il a été décidé de faire appel au CCAS ?

Pas très fair-play ça monsieur le maire. Pas sympa. Indélicat ? Quelqu'un a dit indélicat ?

Patrick Bonnet

Si vous souhaitez continuer à **aider le Hérisson, adressez vos dons** à l'adresse suivante :
Le Hérisson
11,rue de la République
57380 Faulquemont



Permanences

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis
de chaque mois de 10H30 à 11H30
11, rue de la République
57380 Faulquemont

Ne pas jeter sur la voie publique



ISSN 1968-9837

Dépôt légal avril 2008 - Conception et réalisation Performances 03 87 27 29 00

EDITO :

Lors du conseil municipal de février, le maire a fait le procès de la Gazette du Hérisson. Comme tout le monde n'a pas Internet pour lire les comptes-rendus des conseils municipaux, voici quelques uns de ses propos : « *médiance, le Hérisson n'a toujours pas digéré ses défaites (Lesquelles), des propos amers et plein de haine, comportement délirant, tissu de mensonges...* ». Propos clôturés par les ... applaudissements de l'adjointe Mme Leclère et du conseiller M Lafitte. Souvenez vous, le Hérisson est né le lendemain des élections. Chose qui ne s'était jamais vue à Faulquemont sous cette forme. La Gazette du Hérisson continue d'exister. Et cela grâce à vous Faulquinois (es). L'ensemble des 28 élus voit derrière le Hérisson, le conseiller Patrick Bonnet et quelques uns de sa liste. Oui, au début en tous cas. Aujourd'hui, les articles du Hérisson sont, pour l'essentiel, réalisés à partir de remarques, d'indications, de réflexions de nombreux Faulquinois (es). Nombreux sont ceux qui aujourd'hui participent à la réalisation des rubriques. Le numéro 4 en est l'exemple. C'est donc une équipe du Hérisson renforcée qui travaille aujourd'hui sur ces pages.

Ne vous méprenez donc plus en fustigeant cette Gazette. N'oubliez pas qu'il ne s'agit là que d'un échange normal de points de vue comme il devrait en exister dans toute démocratie, y compris locale, qui se respecte et qui fait honneur à la devise républicaine qui orne le fronton de nos mairies : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE (Au fait où sont ces inscriptions à Faulquemont).

Patrick Bonnet

Transit :

Lors d'un précédent conseil municipal, une conseillère soulevait la question de la traversée du centre ville par les véhicules poids lourds. La réponse du maire fut : « *....les véhicules venant de Metz se rendant vers Morhange ou Pontpierre (empruntant les RD 19 et 20) ou ceux venant de la zone industrielle pour partir vers Metz sont actuellement obligés d'emprunter des routes départementales qui passent dans Faulquemont. La commune n'a donc pas la possibilité d'interdire le passage des camions sur ces routes départementales*». Cette réponse n'a pas paru satisfaisante à l'équipe du Hérisson. Des membres de cette équipe se sont rendus sur place et ont emprunté les voies citées plus haut. Il en résulte que, contrairement à ce que le maire a répondu à cette conseillère, on peut prendre le contournement en venant de Morhange pour aller en direction de Saint-avold, on peut prendre le contournement en venant de Metz, pour aller à Saint-Avold, Morhange, Pont à Mousson. Pas une seule fois nous n'avons eu à passer par le centre ville (rue de Metz, rue de la Gare, rue de Pont à Mousson). Certes, il faut emprunter la rue Emile Houppert, un petit bout de la rue de Tritteling, avant de rejoindre la zone industrielle et le contournement. Et vice-versa. Effectivement, cela rallonge le parcours de quelques kilomètres. Mais en plus de faire baisser le taux de pollution dans la ville, le but du contournement n'est-il pas de désengager le centre ville ? Nous sommes allés chercher des informations auprès d'une administration compétente. La réglementation relative à la circulation des véhicules en agglomération est celle-ci : « **La circulation des véhicules en agglomération, et notamment des poids lourds, est soumise au pouvoir de police du maire de la commune traversée. Le maire peut donc limiter, interdire l'accès de tout ou parties des rues de sa commune situées en agglomération à certaines catégories de véhicules (sous réserve de l'avis du Préfet pour les routes à grande circulation) en prenant un arrêté précisant l'itinéraire de substitution proposé (article R411-8 du Code de la Route)**»

Le Porc-Epic sur proposition de riverains

Un ami des Hérissons :

Un ami des Hérissons nous a fait une suggestion qui nous a parue fort intéressante et peu coûteuse. A propos du parking qui se trouve dans le rond point, à l'intersection des rues des Jardins et de Pontpierre (Rond point après le garage Citroën en venant de Téting). Tous les utilisateurs savent que la sortie de ce parking est particulièrement dangereuse. Il faut s'avancer sur la chaussée pour apercevoir l'arrivée d'un véhicule venant de Téting, au risque de provoquer un accident avec un véhicule qui lui viendrait de Morhange. Une solution simple, faire de la sortie actuelle l'entrée du parking et de l'entrée actuelle, la sortie. Nous nous sommes rendus sur place et nous avons pu constater la justesse de cette idée. La visibilité et la sécurité y sont meilleures. Je vous propose de vous faire votre propre opinion.

Nous suggérons aux membres de la commission travaux d'aller se rendre compte par eux même avant de dire non à une proposition émanant du Hérisson.

Le Porc Epic sur proposition d'usagers

Quand ?

Lorsque vous posez une question à un élu, notamment sur des travaux à réaliser et qu'il vous répond « **c'est prévu on va le faire** », posez lui tout de suite la question : « **Quand?** ».

Quel sens ?

Lors d'un précédent conseil municipal, un point portait sur des loyers impayés par un habitant de la commune ?

Quel sens faut-il donner à la question posée par un conseiller municipal en ces termes : « *Est ce que la communauté turque a été contactée ?* ».

Hérisson ou pas !

Une conseillère, lors d'un conseil municipal, regrettait de se voir citée dans le Hérisson. Elle ne doit pas oublier que cette notoriété tant convoitée, il va pourtant falloir l'assumer. Ainsi, selon les sujets, le Hérisson continuera à citer les uns ou les autres parmi ces élus, tous devenus personnages publics.

Le Furet

Lors des vœux du maire ...

Lors de sa présentation des vœux, le maire a dénoncé une opposition au service d'une ambition personnelle. A-t-il entendu les murmures dans la salle à ce moment là ? Il ferait bien de prendre garde à ses propos, l'opposition à Faulquemont ne se limite pas à une seule personne. Concernant cette cérémonie, lors du dernier conseil, j'ai posé cette question : « *combien a-t-elle coûté ?* » Réponse, de l'adjoint aux finances et du maire, après un moment d'hésitation, « *comme l'année dernière* ». Voilà une réponse très précise. J'aurais demandé le coût de ceux de l'année d'avant, m'aurait-on encore répondu : « *Comme ceux de l'année d'avant* ». Et ainsi de suite.

Dans cette municipalité, ferait-on la fête sans savoir ce que cette fête va coûter ? N'y avait-il pas un budget à ne pas dépasser ? Dans le numéro du précédent, je proposais de présenter les vœux autrement et à moindre coût. Drôle de gestion, non ?

Numéro vert ...

Lors de ses vœux, le maire a également évoqué la mise en place d'un numéro vert pour joindre la mairie sans avoir besoin de passer par des **intermédiaires**. Quelques explications sur ce numéro vert : « *C'est un numéro de téléphone dont le coût de la télécommunication est payé par le destinataire, ici la commune. Il est gratuit pour l'appelant depuis un poste fixe. Le numéro vert entraîne un inconvénient majeur : l'appelant qui téléphonera, sachant qu'il le fait gratuitement de son poste fixe, peut en abuser. La commune sera dans l'incapacité de maîtriser sa facture téléphonique, puisque **plus on appellera la mairie et plus la mairie payera*** ». Mais qui sont donc ces **intermédiaires** dont parle le maire? Pourquoi ne pas les désigner ? Ne s'agirait-il pas de votre serviteur ? Plusieurs d'entre vous passent par moi pour attirer l'attention de la municipalité sur tel ou tel point, exprimer un mécontentement, etc. Certaines de vos remarques, d'ailleurs, alimentent les articles du Hérisson. Cela déplairait-il en haut lieu ? Le maire oublierait il, qu'en tant que conseiller municipal, il est normal que vous m'interpelliez sur des points sans avoir besoin de vous rendre en mairie? D'ailleurs, n'est-ce pas là le rôle de tous les adjoints (rémunérés) et autres conseillers ? En acceptant d'être candidat et élu par vos suffrages, nous savions qu'une partie de notre temps vous était consacrée. Nous sommes au service des concitoyens, nous avons aussi des comptes à vous rendre. Il y a peut-être un élu près de chez vous, un élu sûrement dans votre quartier. Alors comme vous le faites avec moi, allez frapper à sa porte, téléphonez-lui, interpellez- le au cours de sa promenade. Faites-lui part de vos récriminations, posez-lui des questions, demandez-lui des explications. Cet élu qui habite près de chez vous est aussi un **intermédiaire**.

Serait-ce dans le seul but de se faire élire ?

Toujours au cours de ses vœux 2009, il nous a semblé que les projets de campagne de cette équipe faisaient un net recul. Voici un extrait de la presse locale du 18 janvier 2009, discours du maire : « *... les projets de campagne seront étudiés, puis hiérarchisés, dans le temps en fonction du financement et des subventions* ». Pourtant au cours de la campagne pour les élections, **ces élus**, lors des réunions publiques, **n'indiquaient-ils pas que leurs projets étaient déjà subventionnés à plus de 80% ?** D'ici à ce qu'ils évoquent la crise pour ne pas les réaliser.

Le Hérisson d'après des remarques de Faulquinois

Rendons à César

On ne peut que se réjouir de l'ouverture d'un nouveau magasin de bricolage, jardinage, etc. sur la commune. Lors des discours d'inauguration, le maire a indiqué que 3 ans et quelques mois avaient été nécessaires pour, aujourd'hui, voir cette nouvelle enseigne sur la commune. Que le maire actuel se félicite de l'arrivée de cette nouvelle société, normal. Mais pourquoi ne pas spécifier que la plus grande partie des tractations s'était faite **SOUS** l'ancienne municipalité dans laquelle il n'était que adjoint. Ainsi le fit le maire d'une commune voisine dans son discours évoquant : « *... des travaux réalisés ou finalisés engagés par l'ancienne municipalité...* ». Ne serait-ce pas là un manque de ...TACT?**Osons le dire, l'arrivée de cette enseigne n'est pas du fait du maire actuel.**

Le Hérisson sur proposition de ...

Y-a-t-il un adjoint aux travaux dans la ville ? Oui

Si on reprend l'organigramme de ce conseil municipal, on peut apercevoir qu'une somme mensuelle de 680,09€ rémunère bien ce poste. On voit encore sur cet organigramme, qu'il existe également une commission « travaux, réglementation et sécurité ». 9 personnes la composent. Neuf personnes, serait-ce insuffisant ? Le Hérisson a décidé de leur apporter son aide : Des pavés se déchaussent rue de la République, les travaux sont récents, **la garantie ne s'applique-t-elle pas ?** Allons-nous également payer cette facture, comme nous avons payé celle de travaux des Vignes, sans rechercher si c'était bien à la commune de payer ? Que l'on ne se méprenne pas, si nous évoquons souvent les Vignes. Il n'est pas question pour l'équipe du Hérisson de remettre en cause la nécessité de faire des travaux. Nous condamnons la gestion de ceux-ci seulement. Ces travaux avoisinaient la somme de 30 000€ presque le prix d'un terrain multisports (celui près de la piscine 40 000€ HT). Dans le Hérisson N° 2, nous évoquions l'impasse du Cellier, 2^{ème} tranche du lotissement des Vignes avec : l'absence d'éclairage public, d'enrobé. A ce jour, ces travaux ne sont toujours pas faits. Ces riverains, pour certains, habitent là depuis plus de 4 ans. Pensez-vous, qu'ils auraient reçu un courrier de l'adjoint aux travaux expliquant les raisons de ce retard ? Pensez-vous que ces riverains auraient reçu une visite de courtoisie, un mot d'excuse, de cette commission dont un membre habite pourtant à quelques mètres de là ? « ***Rien du tout, nada, que dalle...*** ». ***C'est ...l'Impasse (du Cellier que je vous invite à aller visiter).***

Le Hérisson sur proposition d'usagers

Expropriation :

La commune est propriétaire de plus de la moitié des terrains situés au lieu-dit Wintersheck (Grosso modo, en montant la rue de Pont à Mousson, côté droit, les terrains se situant à l'arrière des maisons et avant la voie ferrée). Dans le cadre d'une urbanisation future, la commune a souhaité acquérir l'ensemble de ces terrains. Quoi de plus normal. Pour cela, elle a chargé un établissement public d'acquérir ces terrains auprès des propriétaires concernés. Dans la convention qui lie la commune avec cet établissement, il est spécifié : « *par voie amiable ou par voie d'expropriation* ». **Expropriation** : mot répété plusieurs fois par le maire lors de la présentation de ses projets à des particuliers qui lui rappelaient que ces terrains étaient privés. Certains d'entre vous se sont interrogés sur cet acte d'expropriation. **Explication** : « *L'expropriation est une procédure engagée par l'Etat ou par une personne publique à l'encontre d'un particulier, afin de le contraindre à vendre son bien dans un but d'intérêt général. En contrepartie, la personne expropriée se voit offrir une indemnité. Si cette indemnité ne lui convient pas, c'est le juge de l'expropriation qui en arrêtera le montant définitif. L'expropriation ne peut avoir lieu que si elle est justifiée par des motifs d'utilité publique. La mise en place de l'expropriation nécessite l'intervention d'un juge judiciaire, et se décompose en deux phases : administrative et judiciaire.*

Alors, si vous faites l'objet d'une tentative d'achat « un peu forcée », n'hésitez pas à contacter le Hérisson.

Le Hérisson

Indélicatesse :

Le maire a réagi au mot INDELICATESSE paru dans le dernier Hérisson sous le titre S'il vous fallait une preuve. Dans notre article nous souhaitions souligner le fait que, dans ce conseil siègent de nombreuses personnes pour qui, il n'est pas inutile de rappeler les procédures ou/et d'apporter des explications sur tel ou tel sujet. Peut-être employé maladroitement, ce mot INDELICATESSE, *contraire ou absence de délicatesse*, renvoie aussi à d'autres définitions telles que : « *délicat, bienséant, courtois, distingué, élégant, habile, obligeant..* ». Parmi cette multitude de termes associés, le maire a choisi celui-ci qui l'arrange, « malhonnêteté ». Serait-ce la seule expression de ses pensées ? Sa réaction ? Elle s'est faite lors d'une séance de conseil municipal. Au moment de me lever pour partir, l'adjoint, M. Blanchard se penche vers le maire. Quelques chuchotements à l'oreille rendent ce dernier fébrile, il cherche parmi ses papiers celui qu'il va me lire. Je vous laisse imaginer la scène. Début du sketch. Haro sur le Bonnet. Fin du sketch et de son discours sous les applaudissements approbateurs, entre autres, de l'adjointe Leclère et du conseiller Lafitte, qui, il y a encore quelques mois, m'accordaient considération. Heureusement, qu'il s'en est trouvé dans ce conseil, pour témoigner, en toute discrétion, cela va de soi, quelques gages de sympathie. Qu'est-ce donc qui fait changer ainsi les personnes ? L'accès à une place d'élu ? Une opposition dérangeante ? A remarquer qu'il est bien plus facile d'applaudir là que répondre ou essayer de répondre aux questions.

Nombreux sont les articles parus dans le Hérisson restés sous silence. Citons quelques exemples. Pourquoi ne pas avoir répondu aux articles parus dans le : **Hérisson 1, avec** « *Des chiffres qui interpellent* ». **Le Hérisson 3, avec** « *Edito* », « *Des économies* », « *Ca va vous fâcher* ». **Toujours dans le Hérisson 3**, numéro dans lequel se trouve le mot Indélicatesse qui a fait réagir le maire. Dans cet article sont également évoqués *le parking rue de la Loire, l'abri bus de l'école du Bas-Steinbesch, le chemin de promenade rue de Strasbourg*. Sur ces sujets, il n'y a eu aucune réaction. **Dans le Hérisson numéro 2**, il est évoqué *l'avenant de 30 000€ du lotissement Les Vignes*. Mais aussi « *l'Ancienne Mairie* », « *Ici on dit* », *des travaux durant l'été avec une proposition de stationnement sur le parking de l'école du Bas Steinbesch, la rue du Cellier...*

Sur aucun de ces points, les élus n'ont réagi. Pourquoi ?

Patrick Bonnet

En HAUSSE (Quand c'est bien, faut le dire) :

Le parc aventure, proposé aux enfants durant les trois jours du week-end Pascal a attiré et ravi de nombreux enfants.

En BAISSSE (Quand c'est pas bien, faut le dire aussi) :

Depuis plus de 40 ans, les manèges prennent résidence en ville, lors des fêtes de Pâques, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Comme beaucoup de commerces, ces commerçants itinérants subissent la crise. Quelle idée de proposer sur la même période, durant trois jours des jeux au prix unique de 5€, faisant un tort considérable à ces commerçants. N'est ce pas ces mêmes élus qui refusaient naguère, à des associations, des autorisations à des projets sous prétextes que : « *leurs projets n'étaient pas innovants et pour certains sont déjà exploités* ». Si l'idée au départ de proposer des jeux était bonne, le choix quant à la date n'était pas judicieux.

Conclusion : Faites ce que je vous dis mais ne faites pas ce que je fais.

Signé : Le Furet

Pas toujours les mêmes !

Les festivités des 13 et 14 juillet approchent à grand pas. L'an dernier, celles-ci étaient organisées par la municipalité avec un club local. A la question posée lors du dernier conseil municipal : « *comment est choisie l'association qui fait le service des vœux du maire ?* », celui-ci a répondu « *par roulement* ». Alors pourquoi ne pas appliquer ce principe à cette manifestation comme le faisait la municipalité précédente ? Plusieurs bénévoles d'associations souhaiteraient que ce ne soit pas, cette année encore, la même association que l'année précédente. Déjà des rumeurs circulent : « *cette année sera encore cette association dont le président est un membre de la famille du maire. Et si ce n'est celle-ci, ce sera alors le club de vélo, la country, la muscu, le ping pong. Des membres des comités siègent au sein de ce conseil sur la liste du maire.*»Laisser dire cela, serait faire un procès d'intention. Aussi, pour couper court à la rumeur, nous suggérons à l'équipe municipale, il n'est pas trop tard, de proposer à **TOUTES** les associations faulquinoises de poser leurs candidatures pour organiser les festivités de juillet, en mairie ou de contacter l'adjoint aux festivités, monsieur Seretti. En effet, bien gérée, une manifestation comme celle-ci, peut être une source de rentrée d'argent non négligeable pour une association.

Le Hérisson sur proposition de lecteurs